

Livre des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 19 novembre 2025 à 9 h 00, dans la Salle du Conseil Kilgour du siège social de la MRC, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

M. Miguel Lemieux, préfet et maire de Salaberry-de-Valleyfield
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague
M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois
Mme Mélanie Lefort, mairesse de Sainte-Martine
M. Jean-François Gendron, maire de Saint-Stanislas-de-Kostka
M. Lucien Thibault, maire de Saint-Urbain-Premier
M. Guy Gendron, conseiller municipal, maire suppléant et représentant désignée par Saint-Étienne-de-Beauharnois (en remplacement de M. Martin Dumaresq)

Formant quorum, sous la présidence du préfet, M. Miguel Lemieux.

Participant également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice - service du greffe

Les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation en lien avec la présente séance extraordinaire en date du 14 novembre 2025, cet avis ayant été dûment notifié conformément aux modalités de l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ chapitre C-27.1).

2025-11-198 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Lefort
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2025-11-199 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-François Gendron
Appuyé par M. Lucien Thibault
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous, en laissant le sujet varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement établissant la répartition des quotes-parts et les tarifications applicables pour l'exercice financier 2026 de la MRC de Beauharnois-Salaberry
 - Dépôt du projet de règlement
4. Avis de motion – Règlement établissant les règles de suivi et de contrôle budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats de la MRC de Beauharnois-Salaberry
 - Dépôt du projet de règlement
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET LES TARIFICATIONS APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Un avis de motion est présenté par M. Yves Daoust, maire de Saint-Louis-de-Gonzague, à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC, un règlement établissant la répartition des quotes-parts et les tarifications applicables pour l'exercice financier 2026 de la MRC de Beauharnois-Salaberry sera présenté pour adoption. M. Yves Daoust procède également au dépôt du projet de règlement rédigé à cette fin.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE SUIVI ET DE CONTRÔLES BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Un avis de motion est présenté par M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois, à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC, un règlement établissant les règles de suivi et de contrôles budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats de la MRC de Beauharnois-Salaberry sera présenté pour adoption. M. Alain Dubuc procède également au dépôt du projet de règlement rédigé à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS/INTERVENANTS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil des maires.

2025-11-200 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Lefort
Appuyé par M. Lucien Thibault
Et unanimement résolu

Qu'ayant épousé l'ordre du jour, de lever la séance à 10h00.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Préfet

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et
Greffière-trésorière